

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-04

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 septembre 2021

Nature et effet :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 septembre 2021, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant **un élevage de poulet à la suite d'un projet d'augmentation du cheptel, situé au 864, 7^e Rang (lot 3 269 968).**

En vertu des normes énoncées au chapitre 22 du règlement de zonage 2017-324, la distance minimale autorisée vis-à-vis une résidence est de 119,9 m. La distance vis-à-vis la résidence située au 841, 7^e Rang, est de 101,6 m tandis que celle au 867, 7^e Rang, est de 61 m.

En vertu de l'arrêté 2021-054, la municipalité doit tenir une consultation écrite afin que toute personne intéressée puisse se faire entendre par le conseil.

Vous pouvez le faire soit par lettre par la poste ou déposer dans la boîte aux lettres située au 467, rue Deslandes ou par courriel : admin@st-dominique.ca au plus tard le 6 septembre 2021, à 16 h.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra aussi se présenter le mardi 7 septembre 2021, à 20 h, à la salle du conseil située au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

1DONNÉ à Saint-Dominique, ce 16^e jour du mois d'août 2021.

François Daudelin
Directeur général adjoint